



## AUX FEMMES ET AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ

### A PROPOS DES MALENTENDUS GENERES PAR L'INTERPRETATION DU « DECRET CREMIEUX ». (24 octobre 1870)

*La collectivité française autochtone d'Algérie de confession juive  
était-elle opposée aux combattants de l'Algérie française ?*

« *noli me tangere* »  
« *ne me touche pas* »

Il s'agit d'un sujet qu'il m'est arrivé d'évoquer à mille reprises. Pour de multiples raisons. En particulier, celle qui veut imposer à l'opinion la contre-vérité suivante : « *Les Français autochtones d'Algérie de confession juive, étaient majoritairement opposés à l'Algérie française. Opposés aux défenseurs de l'Algérie française, aux combattants de l'OAS en particulier* ».

Devant mon entêtement à prendre le contrepied de cette désinformation, certains ont exprimé la volonté de m'en dissuader. En ayant recours à un argumentaire que l'on peut qualifier d'original. Ce fut le cas lors de la publication de mon premier livre, « *Le sang d'Algérie* » en 1992.

« *Avec la question juive en Algérie française et le comportement des juifs pieds-noirs à l'égard du combat pour l'Algérie française, tu touches là* » m'ont-ils affirmé « *au noli me tangere de l'histoire de l'Algérie française* ». Ils étaient persuadés me frapper d'étonnement par cette référence à une scène émouvante de l'histoire sainte, à laquelle ils avaient recours pour me décourager. Ils ignoraient que je fais partie d'une promotion d'étudiants en médecine d'Algérie qui eut le privilège, au moins une fois, d'entendre un de nos condisciples de la brillante faculté de médecine d'Alger, déclarer publiquement à l'adresse d'un jury de concours :

« *la veine-cave inférieure fut jusqu'à ce jour, le noli me tangere des chirurgiens* » (1949).

Ce que ce fringant étudiant voulait exprimer d'une façon littéraire et à son avis, exceptionnellement brillante, c'était une vérité du moment, toute provisoire, à savoir que les chirurgiens ne pouvaient pas encore « *toucher* » à la veine cave inférieure.

« *Noli me tangere* », « *ne me touche pas* »... il s'agit ni plus ni moins que des paroles prononcées par Jésus à l'heure de sa résurrection à l'adresse de Marie-Madeleine. La douce et tendre galiléenne, Marie de Magdala, voit réapparaître vivant le dieu qu'elle adorait, l'homme qu'elle aimait. Folle de joie, elle se jette à ses pieds et veut l'embrasser. Jésus lui dit alors : « *noli me tangere !* ».

« *Ne me touche pas !* », Jésus par sa résurrection, était effectivement passé de l'identité d'homme, de mortel sacrifié dans d'horribles souffrances pour laisser un message à l'humanité, à l'identité de Dieu. Dieu qui s'apprêtait à confirmer ses disciples dans leur mission perpétuelle sur la terre. Une confirmation de cette mission échelonnée sur 40 jours. Jusqu'à son ascension à la droite du Père d'où il expédiera aux hommes le Saint-Esprit ou l'Esprit Saint pour les éclairer et les engager sur la voie que Lui-même avait tracée.

Pour quelques rares interlocuteurs juifs d'Algérie, cet aspect de l'histoire du combat pour l'Algérie française, avec la participation ou la non-participation des juifs d'Algérie..., il convient de ne pas y toucher. « *Noli me tangere* », « *ne me touche pas* ».

Dans cet avertissement dont je fus destinataire, j'ai cru détecter une crainte chez mon interlocuteur ami, lui-même de confession israélite. Crainte qui aurait pu s'exprimer ainsi : « *Prends garde à tes abattis !* ».

Il s'agit d'un sujet sensible, difficile à aborder. Il mérite cependant, lui aussi, d'être inclus dans la recherche et dans l'enseignement de la vérité. Cette vérité qui est trahie en permanence par les commentateurs à la fois officiels et pervers de l'histoire de l'Algérie française, de la guerre d'Algérie ou du combat ultime de l'OAS.

Alors ... mes abattis....., je les ai tellement exposés depuis 1955, que je n'ose faire aujourd'hui l'inventaire de ce qu'il en reste, quelques semaines avant l'accomplissement de mes 85 ans.

Dans notre volonté de savoir et de faire savoir, il nous faut avoir le cran de nous exprimer. De disséquer l'histoire.

C'est dans cette perspective, ou plutôt dans cette ambition que le décret Crémieux du 24 octobre 1870 mérite d'être évoqué. Un décret *qui imposa aux nationaux français autochtones d'Algérie de confession juive d'être incorporés dans la citoyenneté française*. Le décret Crémieux ne fut jamais une entreprise autoritaire de naturalisation collective des juifs d'Algérie. Cette nationalisation collective était impossible à octroyer pour une raison fondamentale : les juifs, comme les musulmans d'ailleurs, étaient de nationalité française par leur naissance sur la terre d'Algérie, depuis 1830.

Cette nationalité confirmée par le sénatus-consulte de Napoléon III du 14 juillet 1865, ne conférait cependant pas aux juifs autochtones d'Algérie la qualité de citoyens. Celle-ci avait d'ailleurs été boudée par les israélites d'Algérie en 1865, lors du sénatus-consulte. Quelques dizaines d'entre eux seulement franchirent volontairement la ligne après 1865, comme le proposait le sénatus-consulte impérial. L'immense majorité préféra persister dans l'identité d'une collectivité *qualifiée* par le sénatus-consulte de *nationaux français non citoyens*, c'est-à-dire soumis à la loi mosaïque dans le domaine du code civil.

Le décret Crémieux du 24 octobre 1870 attribuait aux juifs d'Algérie, la qualité de citoyens français avec les droits qu'impliquait cette promotion administrative. Avec les devoirs qu'elle imposait de respecter. En particulier la soumission, comme la totalité des autres citoyens français, aux exigences du code civil français, en lieu et place de la loi mosaïque. Ce n'était pas, ce ne fut jamais, une nationalisation collective et autoritaire.

Ce fut sur le plan religieux et confessionnel, comme sur le plan civil, le moyen d'établir une stricte égalité entre les juifs de métropole citoyens français depuis la Convention, et les juifs d'Algérie qui *paraissaient* se complaire majoritairement dans la condition de *nationaux français non citoyens*.

Je vous propose d'évoquer cette page particulièrement riche de notre histoire, à travers quelques grandes périodes de la vie de l'Algérie française, de 1830 à l'OAS.

*Du coup d'éventail* à la défaite du 19 mars 1962 imposée à la France et à l'Occident, par l'homme de Satan, Charles De Gaulle.

### *Origine endogène de la prise d'Alger* « *Entébbé n° 1* »

On a prétendu utiliser une créance céréalière au débit de la France et au bénéfice du dey d'Alger au XVIIIème siècle, pour affirmer paradoxalement, l'existence d'une formidable richesse agricole de la terre algérienne avant 1830.

On croit rêver ! Surtout si l'on songe aux difficultés techniques que rencontrèrent nos agriculteurs, travailleurs forcenés, pour espérer un rendement agricole générateur de bien-être à partir de la dure terre d'Algérie. Grâce en particulier, à leurs équipements d'avant-garde, puisqu'en Algérie, au XXème siècle durant les années 30, fonctionnaient quatre fois plus de moissonneuses-batteuses qu'en France métropolitaine. La volonté de réussir les orientait par nécessité vers le progrès, vers la technologie moderne. L'Algérie française, était en mesure de devenir grâce à eux, la Californie du Maghreb et de l'Afrique.

Malgré ces équipements d'avant-garde, les rendements en céréales n'étaient en 1956 que de 6 à 7 quintaux à l'hectare. Ce n'était qu'une moyenne, mais nettement inférieure au rendement des exploitations européennes dans leur ensemble.

Nos moissonneuses-batteuses ainsi que l'acharnement au travail de nos agriculteurs, devaient affronter de redoutables ennemis : le climat, la sécheresse, les invasions épisodiques de sauterelles.

Comment imaginer, informés de toutes ces données, qu'à la fin du XVIIIème siècle, *au stade de non-existence technico-agricole que connaissait la Régence turque d'Alger*, ce pays ait pu bénéficier du travail d'agriculteurs capables de semer, moissonner, stocker et *livrer* des tonnes et des tonnes de blé dans le but de nourrir les armées du Directoire et des premières campagnes de Bonaparte !

Mais à propos de cet évènement historique illustré par la créance céréalière au débit de la France, certains sont excusables, si l'on tient compte de l'imprécision volontairement nébuleuse, avec laquelle il a été rapporté. Car un très lourd

contre-sens fut entretenu par nos historiens sur cette ténébreuse créance céréalière.

Rien n'est clair dans cette affaire. Il faut la situer très schématiquement dans son contexte historique : la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et le début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Période qui illustre le déploiement du capitalisme financier d'une part et un nouvel essor contemporain du monde juif méditerranéen d'autre part. Tout particulièrement, des israélites vivant au sein de la Régence turque d'Alger. Ces derniers étaient étroitement liés, par l'intermédiaire d'une élite, au port toscan de Livourne. Le pool Alger-Livourne joua un rôle capital dans le destin de la Régence turque d'Alger.

Très succinctement, les juifs d'Alger se scindaient alors en deux catégories administratives.

La première regroupait ceux qui étaient soumis, au sein d'une dhimma, à l'autorité politique et religieuse du territoire. Une dhimma, c'est-à-dire une collectivité qui, tous les jours, achète son droit à la vie et à la liberté. Au sein de cette dhimma la liberté religieuse existe dans un cadre très restreint de possibilité d'expression. Vous avez payé pour cela et vous continuez de payer. Ce qui est interdit, de la façon la plus rigoureuse, c'est de se livrer au prosélytisme, à l'apostolat. Il ne fallait pas se risquer à convertir un musulman au judaïsme ainsi d'ailleurs qu'au christianisme. C'est la condamnation à mort qui menace dans cette éventualité. Rappelons qu'avant la christianisation, et avant l'islamisation ultérieure du territoire algérien, une partie réduite et non négligeable, loin de là, de la population berbère s'était convertie au judaïsme. Ils alimentaient la collectivité des *filis d'Israël* depuis des siècles et des siècles. Filis d'Israël, c'est-à-dire l'une des deux collectivités qui peuplent la diaspora juive, la première étant constituée des *filis d'Abraham*, d'origine hébraïque.

La deuxième catégorie administrative était représentée par les juifs autochtones d'Algérie qui jouissaient d'un statut consulaire. Elle se composait d'hommes d'affaires et de commerçants dont un secteur d'activité important, parmi d'autres négoce, consistait à vendre sur les places commerciales européennes les produits de la « course ». C'est-à-dire les marchandises de toutes sortes, récupérées au cours des pillages effectués par des pirates barbaresques. Ce négoce était enrichi du produit des rançons payées parfois en marchandises de luxe, pour la libération des esclaves chrétiens. C'était la seule industrie florissante développée sur le territoire de la Régence. L'unique source de revenus à partir de laquelle s'élaboraient des profits. Le marché intérieur de la Régence était en effet rudimentaire donc insuffisant. Il fallait vendre des marchandises à l'extérieur, exporter quelque chose pour fabriquer une monnaie ou tout au moins une trésorerie nécessaire au paiement des janissaires et des féodaux de la Régence turque d'Alger. Une trésorerie indispensable pour satisfaire chaque année au tribut qu'exigeait le sultan de Constantinople, suzerain de la Régence.

Comment fabriquer cet argent ? De la façon suivante.... parmi d'autres. Lorsque des chrétiens étaient capturés au cours d'actions de piraterie ou de rezzous qui s'effectuaient en France méridionale, en Italie, en Espagne, en Méditerranée orientale et ailleurs, une rançon était exigée pour leur libération éventuelle. Les

transactions, la plupart du temps, s'effectuaient par l'intermédiaire de certains ordres religieux. Les négociations étaient officielles. Chaque cas particulier constituait le centre d'intérêt d'une opération comptable. La libération de l'esclave chrétien, lorsqu'elle était obtenue, se déroulait après un accord financier. Les esclaves s'identifiaient ainsi à un produit d'exportation puisqu'on les vendait à l'extérieur après les avoir capturés. Les rançons n'étaient pas toujours versées en espèces sonnantes et trébuchantes, rappelons-le. Elles consistaient souvent en marchandises de luxe, draperies, faïences, œuvres d'art, porcelaines, joaillerie, que l'on s'employait à revendre secondairement sur les marchés européens pour les convertir en espèces échangeables.

Les juifs d'Algérie ou plutôt de la Régence turque, réunissaient les compétences techniques pour mener ce genre de négoce à bonne fin. Mais il leur fallait des relais bancaires sur les principales places commerciales européennes. Plus particulièrement méditerranéennes. C'est ainsi que ces brasseurs d'affaires obtinrent le soutien intéressé du duc de Toscane. A partir de la splendide synagogue de Livourne, foyer de rayonnement particulièrement vigoureux du culte juif en Méditerranée, s'appuyant aussi sur les ports de Gênes et de Marseille, ils devinrent les protégés ou plutôt les administrés du *monarque* toscan. Pour toutes ces raisons ils bénéficiaient à Alger d'un statut consulaire. On les appelait les Livournais.

Il est important de souligner que leurs activités économiques s'inscrivaient dans le cadre de la normalité la plus totale. Elles trouvaient leur place dans cette phase de mutation capitaliste de la fin du XVIIIème et du début du XIX siècles. C'est l'époque du déploiement sur les places européennes de ce que nous nous permettons d'appeler, une mouvance rothschildienne (1). C'est au sein de cette nouvelle situation économique européenne, avec la complicité active de l'administration toscane, qui n'oublie pas d'encaisser ses dividendes, protégés universellement et spirituellement par la haute autorité religieuse du consistoire de Livourne, que les juifs livournais d'Alger développent des marchés de toute nature avec l'ensemble des pays européens.

Dans l'exploitation de ces marchés, ils ont bénéficié des services techniques de certains armateurs italiens, installés dans la Régence depuis des dizaines d'années. Parmi ceux-ci, il convient de citer le nom de Schiaffino. Ces armateurs assumaient les liaisons commerciales entre Alger, Marseille, Gênes, Livourne et Naples. Ils se sont chargés en particulier du transport de marchandises pour le compte des potentats de la Régence de confession israélite. Marchandises accumulées grâce à la piraterie d'une part et à l'encaissement des rançons d'autres part, quand celles-ci étaient payées en objets et marchandises de valeur. Les ports d'attache de ces flottes commerciales étaient multiples : Alger, Bône, Naples, Livourne, Gênes et Marseille.

L'un de ces potentats, Jacob Bacry, achetait et vendait tout ce qui était négociable, c'est-à-dire susceptible d'être à l'origine d'une bonne spéculation dans les normes économiques les plus totales. Ce terme de potentat doit s'entendre dans le sens que l'on utilise aujourd'hui pour désigner un président

qui se trouve à la tête d'une société multinationale. En l'occurrence d'une société d'import-export.

Bacry s'est trouvé, à la suite de ces transactions lucratives, propriétaire d'un stock de blé qu'il avait acheté on ne sait où mais certainement pas en Algérie.

Il a vendu ce blé au gouvernement français qui en avait grand besoin pour le pain quotidien des soldats de la Révolution. Pour des raisons mal élucidées, *ou plutôt des raisons sur lesquelles, aujourd'hui encore, personne ne veut s'attarder*, Bacry au nom du groupe financier qu'il représentait a jugé opportun d'intéresser le Dey d'Alger à cette transaction céréalière. Il l'a incorporé au trust qu'il avait organisé. Il en a fait ainsi un actionnaire d'une société montée pour la circonstance.

Grâce à cette opération, le régent d'Alger s'est trouvé détenteur d'un pourcentage de capital qui n'a pas été précisé. Il s'agit en cette occurrence, d'une opération banale et très couramment observée de nos jours. Très souvent, l'actualité nous apprend qu'un ancien ministre des finances est devenu propriétaire d'une part de capital en actions d'une grosse société pétrolière, ce qui permet à ladite société de bénéficier d'influences, lui procurant les moyens de provoquer des révolutions africaines, des chutes et des recompositions de gouvernements africains et européens, d'être à l'origine de massacres, voire de véritables génocides. Manœuvres qui se situent à l'origine de scandales, de démissions et parfois de condamnations car le secret est très difficile à garder... tout le temps. Ce que nous évoquons là, c'est l'un des fruits les plus capiteux de la décolonisation.

Ainsi le dey d'Alger détient à un moment donné une participation de capital au sein de cette multinationale qui négocie la vente de céréales. Sans bourse déliée. Comme ça ! Pour ses beaux yeux ? Voire...

Car, à partir de cette créance au débit de la France, dont les intérêts vont grimper à toute allure, jusqu'à tripler le montant de la dette, voilà qu'une réaction inattendue se manifeste du côté français. *On ne veut pas payer*. Comme si une influence occulte voulait s'emparer de l'occasion de ce refus de paiement, en tout cas de ce report perpétuel d'échéance, pour faire naître une *situation conflictuelle* entre le roi de France et le dey d'Alger puisque celui-ci s'inscrivait parmi nos créanciers du premier rang.

Imaginons un dialogue :

« *Alors Bacry, et mon argent ?* » demande le dey d'Alger à cet homme d'affaires. En effet, c'est bien de son argent qu'il s'agit. Il vaut récupérer sa part de capital augmentée des bénéfices réalisés en cours de transaction.

« *Les Français ne veulent pas me payer* » lui répond Bacry.

« *Eh bien va chercher l'argent à Paris !* »

Bacry se rend en France, théoriquement pour réclamer le paiement d'une créance. Pour exiger le remboursement d'une dette. Celle-ci atteint la somme de 18 millions de francs-or car les intérêts s'étaient accumulés. On va marchander et arriver, croit-on, à un compromis.

Puis, sous des influences occultes, la dette se met soudain à fondre pour atteindre officiellement le montant de départ, 7 millions de francs or. Comme par miracle ! Louis XVIII, excédé, ne comprenant rien à ces comptes en relation

avec une transaction ancienne qui ne le concerne en rien, finit par ordonner le paiement des 7 millions de francs or, « *et qu'on me débarrasse de Bacry et du dey d'Alger* » affirme-t-il en substance.

En toute logique, si l'on avait obtempéré à la décision royale, il n'aurait existé par la suite, aucune raison, *aucun prétexte* d'organiser le débarquement de Sidi-Ferruch quelques années plus tard.

Mais, certains comptables particulièrement bien avisés, ou plutôt bien manipulés, des comptables sous influence, des comptables payés pour leur intervention, estiment judicieux de bloquer ces 7 millions de francs or, *effectivement dégagés par le trésor royal*, à la Caisse des Dépôts et Consignations. Rappelons que cet organisme d'inspiration napoléonienne avait vu le jour en 1816.

Et le dey d'Alger ne voit toujours pas arriver son argent ! On ne veut pas payer. On fait la sourde oreille à ses véhémentes réclamations. Comme si on recherchait l'incident. Comme si on voulait le pousser à bout.

Qui, à cette époque, détient le pouvoir de bloquer cet argent à la Caisse des Dépôts ?

La réponse à cette interrogation livrerait une précieuse information : elle ferait connaître, d'une façon certaine, l'identité des véritables déclencheurs de l'expédition d'Alger. En 1818, il faut en effet disposer d'un pouvoir immense, même s'il est occulte, pour différer l'exécution d'une décision royale. Et cela .... Pendant 12 ans au moins.

En 1827, la créance n'ayant toujours pas été honorée, une discussion orageuse s'engage à Alger, publiquement entre le Dey Hussein et Monsieur Deval, le consul de France. Un petit coup de chasse-mouche sur le bras gauche de l'honorable consul....

L'horreur ! L'insulte ! L'honneur de la France est outragé !

Il est très important de souligner, même à voix basse, que c'est une balancelle de Jacques Schiaffino, l'armateur italien que nous avons déjà rencontré, qui fut chargé de véhiculer à Gênes, via Naples et Livourne puis à Marseille, la dépêche consulaire informant le gouvernement de Charles X de cette *insulte*, de cette *intolérable agression*. Dépêche à partir de laquelle se décida officiellement l'opération d'Alger. Cela signifie que Schiaffino est intervenu en tant qu'officier de liaison dans ce complot dont le but n'était rien d'autre que de provoquer une intervention française.

C'est trois ans plus tard seulement, que seront réunis les moyens de réagir à l'insulte ! Comme si cette dépêche avait exigé une étude approfondie *en cours d'escales*, et tout particulièrement au cours de l'escale livournaise, pour faire apprécier soigneusement et *par qui de droit*, le potentiel de riposte dont elle était porteuse.

Un corps expéditionnaire français est envoyé à Alger. Malgré l'opposition du contre-amiral Duperré qui assume le commandement naval de l'opération. Malgré le scepticisme parfois hostile, de quelques gouvernements étrangers. Malgré le désaveu narquois de l'Angleterre. Le général, duc de Wellington, a déclaré en substance :

« *Les Français seront rejetés à la mer dans les 15 jours* ».

Wellington s'est trompé. Il faudra 132 ans pour rejeter la France à la mer. Grâce à De Gaulle qui imposa à notre pays la plus infâmante défaite qu'il ait jamais subie.

Le débarquement français à Sidi-Ferruch du 14 juin 1830, semble s'identifier à la conclusion d'un très compliqué mais ingénieux montage.

Le but recherché par une fraction du monde capitaliste européen de confession juive était d'aboutir à la libération ou plutôt à l'affranchissement de la dhimma juive d'Alger, dans le but d'incorporer les israélites de la Régence turque d'abord, et ceux du Maghreb ensuite, dans une collectivité nationale européenne au sein de laquelle ils allaient pouvoir vivre en toute liberté. La France, à cette époque, était la seule nation qui offrait des garanties suffisantes pour devenir la patrie de tous les juifs de la Régence et du Maghreb.

Depuis la Convention nationale républicaine, depuis 1792, les juifs autochtones de France avaient acquis officiellement la citoyenneté française. Dans la perspective où la Régence devenait à son tour un territoire français, les juifs algériens pouvaient prétendre tout logiquement accéder eux aussi à la nationalité française.

Ainsi, assimiler l'opération du débarquement de Sidi Ferruch effectué le 14 juin 1830, à *une opération de style Entébbé, est-ce raisonnable ?*

Expliquons-nous en rappelant très brièvement l'origine et la signification de l'opération d'Entébbé.

Idi Amin Dada, ancien berger nubien du temps de son enfance, prend le pouvoir en Ouganda, le 25 janvier 1971. Il rencontre alors le colonel libyen Kadhafi. Il tombe sous son influence et se convertit à l'islam. Avant sa conversion, il était l'interlocuteur direct d'une mission israélienne à Kampala, capitale de l'Ouganda. Cette fonction l'avait conduit à effectuer quelques séjours en Israël.

Après sa conversion il déclenche des persécutions contre les non-musulmans et organise des crimes et des exactions qui annoncent des génocides de masse que va connaître l'Afrique. En 1976, sous l'influence Kadhafi, il prend en otage les passagers juifs d'un avion qui faisait escale à Kampala.

Son objectif, ou plutôt celui de Kadhafi : faire pression sur le gouvernement de Tel-Aviv et obtenir la libération de chefs palestiniens emprisonnés. Ces otages seront libérés grâce à un audacieux raid de parachutistes israéliens sur Entébbé, ville située sur le lac Victoria qui dispose d'un aéroport, en l'occurrence l'aéroport international de Kampala. Ces otages seront ramenés en Israël le 3 juillet 1976. Le colonel commandant l'opération fut tué à l'occasion de ce raid. Il était un parent très proche du chef du gouvernement actuel d'Israël.

Répetons notre question : l'opération militaire française de Sidi-Ferruch s'identifie-t-elle essentiellement à une opération *d'origine endogène* visant à libérer les juifs de la Régence turque d'Alger ? Leur ouvrir ainsi les portes de la France ? Puis les portes de la nationalité et de la citoyenneté françaises ?

Notre réponse est absolument affirmative. *La prise d'Alger c'est à Alger qu'elle fut décidée et planifiée... à la fin du XVIIIème siècle.*



*1<sup>er</sup> décembre 1898 : massacre de juifs évité à Alger*  
*12 décembre 1960 : profanation de la grande synagogue*  
*d'Alger, destructions, meurtres, croix gammées.*

Nous sommes 14 rue de Chartres à Alger. Le 1<sup>er</sup> décembre 1898, dans cet immeuble situé en face de la rue d'Ammon, pas loin de la cathédrale d'Alger, Madame Escobedo de Perez, ressent les douleurs qui annoncent la naissance de son 5<sup>ème</sup> enfant. Deux sont déjà morts. Il lui reste deux petites filles, Adèle et Marie. Son mari, Florencio Juan Perez est auprès d'elle.

Tout à coup, un vacarme effroyable monte de la rue. Des cris de terreur, des appels au secours retentissent. Des vociférations haineuses se font entendre jusque dans la chambre de la parturiente. Que se passe-t-il ?

C'est une émeute « *d'arabes* » déchaînés qui saccagent les échoppes, les boutiques et les établissements commerciaux des marchands juifs de la rue de Chartres, de la place de Chartres et des rues avoisinantes. Des rasoirs, des couteaux sont brandis : c'est un massacre collectif de juifs qui se déclenche.

Florencio Juan Perez, bondit hors de son immeuble. Il ouvre la porte pour y faire entrer tous les juifs poursuivis et agressés qui se trouvent à proximité. Il referme cette porte à clef et fait face aux forcenés. Il lève les bras en signe de paix et obtient le silence. Il parle. L'homme est imposant, il est d'ailleurs connu de tous les habitués du quartier, musulmans et français, puisque les juifs sont citoyens français depuis le décret Crémieux de 1870. Avec ses frères, il dirige une distillerie qui se trouve à Bab-El-Oued, dans le prolongement de l'avenue de la Bouzareah. C'est une affaire florissante à cette époque qui fait vivre beaucoup de monde.

C'est donc avec l'assurance d'un chef d'entreprise responsable, d'un meneur d'hommes, qu'il s'adresse aux émeutiers. Ceux-ci le connaissent, le respectent et l'estiment. Peut-être invoque-t-il le nom de Dieu et de la Sainte Vierge. Peut-être sans honte et avec audace, prononce-t-il une prière à haute voix.

Le résultat est manifeste : ce jour-là il n'y aura pas de massacre de juifs dans la rue de Chartres, rue qui porte à l'époque et pour environ 50 ans encore, un nom qui évoque l'une des plus belles cathédrales de France.

Florencio Jean Pérez était mon grand-père. Le nouveau-né venu au monde sous le signe de l'émeute et de la terreur, était mon père.

Ces émeutes anti-juives étaient-elles fréquentes ? A quoi correspondaient-elles ? Etaient-elles d'inspiration religieuse ? Raciale ? Questions importantes s'il en fut !

Certains se sont attachés et s'emploient, aujourd'hui encore, à faire des défenseurs de l'Algérie française et des combattants de l'OAS en particulier, des racistes intégraux, plus particulièrement anti-juifs. C'est un argument de recours ultime que l'on utilise parfois pour couvrir d'opprobre ceux qu'animait l'esprit de résistance contre l'abandon de l'Algérie. Ceux, trop minoritaires hélas, qui se sont engagés dans le combat ultime de l'OAS.

Restons dans ce quartier de la rue de Chartres qui, certes, fut important dans l'histoire des juifs d'Alger. Faisons un bond de quelques dizaines d'années vers l'avant de l'histoire. Nous nous rendons compte alors que ce quartier près

duquel se trouvait le PC d'Alger-Sahel durant la bataille d'Alger, connus des heures dramatiques pendant les années sanglantes de la guerre d'Algérie.

Nous voici en 1956. La rue de Chartres est toujours appelée rue de Chartres mais son nom officiel a changé. Elle est devenue la rue Aboulker. Les vieux algérois, qu'ils fussent juifs ou non juifs, continuaient tout naturellement à l'appeler rue de Chartres, par habitude, par routine, en souvenir. Elle se déroulait selon un trajet parallèle à deux artères célèbres. Vers la mer, c'est-à-dire vers le Nord, se trouvait la rue Bab-Azoun. Vers le haut, donc vers le Sud, vers la *haute ville* et la Casbah, c'était la rue de la Lyre. En partant de la maison natale de mon père vers l'Ouest, on passait devant le temple protestant, avant de traverser la place de Chartres. A gauche, rejoignant la rue de la Lyre, se situait la rue Solferino en l'honneur de la victoire de Napoléon III. A droite, des escaliers permettaient de descendre vers la rue Bab-Azoun et la mer : c'était la rue Saint-Louis, en l'honneur de « l'ange » des croisades. Un peu plus loin, la rue Vialar, rejoignait la place du gouvernement d'un côté et la rue de la Lyre de l'autre.

Un peu plus bas, c'était la rue Juba, qui elle aussi débouchait sur la place du gouvernement. Le nom de Juba évoque le roi de Numidie, Juba 1<sup>er</sup>. Mais cette rue voulait pérenniser le nom de Juba II, fils du premier, élevé à Rome. L'empereur Auguste lui donna comme épouse, Cléopâtre Sélène, fille d'Antoine et de Cléopâtre. Juba II prit la tête d'un royaume intégré à l'empire romain.

Après la rue Juba, on arrivait place Lavignerie. Qui évoque le cardinal du même nom mort en 1893. Ce prélat, qui prétendait amorcer un apostolat étendu à toute l'Algérie, se vit interdire la mise en route de cet apostolat. Interdire par qui ? Par le pouvoir français. Sur cette place Lavignerie, se situaient face à face, la cathédrale d'Alger et l'archevêché. Ce n'est pas un désir de promotion touristique qui m'incite à relater ces quelques détails géographiques. Car ce site d'Alger, fut riche en événements dramatiques.

Place Lavignerie, siégeait l'UGTA : l'Union Générale des Travailleurs Algériens. On nous présentait cette union syndicale, comme alliée du Parti Communiste Algérien. Elle était certes favorable à la rébellion algérienne et soutenait opérationnellement les terroristes du Grand-Alger en particulier. Ce que l'on ignorait à cette époque est une vérité tout à fait différente : cette organisation syndicale au sein de laquelle se préparait une série d'attentats terroristes, était en réalité la représentation à Alger de la CISL : la Confédération Internationale des Syndicats Libres dont le siège était à Bruxelles et dont le président était Monsieur Irving Brown, un américain. Cette CISL était la représentation en Europe de l'énorme Fédération Américaine du Travail, une centrale syndicale des USA, *de droite*. Cette fédération américaine, structure-mère de la CISL était favorable à l'indépendance de l'Algérie pour des motivations qui n'étaient ni plus ni moins que celles du capitalisme financier tel qu'il m'est arrivé de les évoquer dans mes différentes études. Cette UGTA fut victime d'un attentat monté par une organisation anti-terroriste, dont je faisais partie depuis sa naissance. La bombe qui explosa interrompit la préparation d'une série d'attentats qui devaient se déclencher le lendemain dans la ville d'Alger. C'était en 1956.

Près de la rue Juba, dans la rue Vialar, Antoine Di Rosa, exerçait la profession de commerçant-glacier. Il s'était engagé à titre personnel, dans la lutte clandestine pour garder l'Algérie à la France. Il fut assassiné un matin, dans cette rue Vialar et vengé dans l'heure qui suivit, par l'exécution de celui qui l'avait dénoncé aux tueurs d'Ali-La-Pointe. Son frère, Jean, vint me voir : il voulait monter une opération de représailles. Il était imprudent dans ses propos. Ali-La-Pointe prit les devants : il vint l'abattre un matin dans son épicerie de la rue Jean-Jaurès, à Bab-El-Oued. C'était toujours la guerre d'Algérie, distillée en ville par la mort en détail, la mort répétée, sournoise, la mort terroriste. Le drame partout et tout le temps. Cela il faut le comprendre : pour nous, la guerre d'Algérie, c'était la guerre de tous les jours, de toutes les heures. Vers la même époque, alors que la dialectique du pistolet automatique se déployait dans le Grand-Alger, je me souviens d'un coup de téléphone angoissé que m'adressa mon père à partir de son bar, *la Bodéga Pérez*, qui se situait rue de Chartres, en face de sa maison natale :

« *Ils viennent d'en tuer 3* » Il s'agissait de commerçants juifs évidemment. « *Dans un rayon de 50 mètres. Il n'y a plus personne dans la rue. Que dois-je faire ?* ». Je lui conseillai de fermer son café et de rentrer chez lui. Quelques jours plus tard, une grenade mit fin à l'exploitation du commerce familial.

Ma grand-mère paternelle, s'appelait Escobedo. Comme son mari, elle était espagnole. Plusieurs raisons ont été invoquées pour expliquer le grand nombre d'étrangers ou de fils d'étrangers venus chercher *fortune* en Algérie. Je veux dire chercher à y vivre car, comme l'écrit Robert Aron :

« *le mythe des pieds-noirs colonialistes ne vaut ni plus ni moins qu'en France celui des deux-cents familles* ». (2)

Ces étrangers constituèrent un apport nécessaire et indispensable à la vitalité de l'Algérie. Robert Aron précise encore :

« *La France au XIXème siècle ne disposait plus après 1830 ou 1870 d'un capital humain suffisant pour peupler seule l'Afrique du Nord. Après avoir été le pays le plus peuplé de l'Europe avec la Russie, elle connut les grandes saignées de la révolution, de l'empire. Puis les grandes guerres et les expéditions coloniales devaient encore éclaircir les rangs de la jeunesse. Il fallut donc faire appel à des étrangers pour contribuer à la mise en valeur, à l'équipement de l'Algérie. Des flots d'Espagnols, d'Italiens, de Maltais, même des Allemands et d'autres encore, ont contribué à peupler ce pays. Ainsi est né un nouveau peuple de sang méditerranéen* ».

Le problème juif en Algérie ! Depuis mon retour d'exil, en 1968, j'ai appris qu'il y en aurait eu un. Dans la vie que j'ai connue, celle de l'école communale, du lycée, de la faculté, de la lutte anti-terroriste, à l'époque de l'OAS plus tard, je n'ai pas connu personnellement de problème juif. Mais il paraît que c'est un événement fondamental qui aurait empoisonné la vie en Algérie. J'ai donc essayé de comprendre et de savoir. C'est un problème grave, délicat à traiter.

Il y a vingt ans, j'ai pris connaissance d'un ouvrage émanant d'un auteur, brillant intellectuel du monde politique français, qui veut faire croire en 1961, que la première cause des assassinats de juifs quand ils se déroulèrent là-bas, résidait peut-être dans l'antisémitisme des pieds-noirs. J'ai eu entre les mains

une brochure publiée par cet auteur Pierre Pierre-Bloch, vers le mois d'avril 1961, intitulée « *L'Algérie, terre des occasions perdues* ».

L'auteur y déclare que le paroxysme de cet antisémitisme se situe entre 1891 et 1901. Nous sommes loin de la guerre d'Algérie ! Mais la naissance de mon père est incluse dans cette période noire relatée par Pierre Pierre-Bloch. Le jour même d'une émeute anti-juive.

1898, c'était le temps où Max Régis fut élu pendant un certain temps maire d'Alger. Certains auteurs l'ont décrit avec abondance, comme l'âme de l'antisémitisme algérois. Il finit par être sanctionné, privé de son titre de maire, emprisonné puis expulsé d'Algérie.

Ce que l'on nous dit avec timidité, comme à regret, c'est que Max Régis, le féroce antisémite qui poussait des arabes à tuer des juifs dans les rues d'Alger, épousa plus tard une juive-algérienne. Puis on finit par ajouter que son véritable nom était Milano. C'est-à-dire qu'il s'agissait en réalité d'un italien naturalisé de confession juive. Il n'est pas difficile de comprendre que le pseudo Max Régis était un provocateur patenté. Il agissait pour le compte d'une collectivité politique qui prétendait imposer une autonomie de l'Algérie. Une collectivité qui s'appuyait sur ce qui se déroulait à Cuba durant cette même époque, puisque la guerre de Cuba entre les Américains et les Espagnols, allait se terminer le 10 décembre 1898 par l'indépendance de Cuba à l'égard de l'Espagne et sa soumission aux Etats-Unis, certes, mais par un processus d'autonomie interne.

Il s'agissait déjà d'une conjuration contre l'Algérie française qui voulait s'appuyer sur l'Islam en lui offrant le monde juif d'Algérie, comme bouc-émissaire. Le monde juif d'Algérie qui depuis le 24 octobre 1870 faisait partie de l'univers « citoyenneté française » grâce au décret Crémieux.

Pierre Pierre-Bloch soutient dans son écrit que les responsables des assassinats de juifs n'étaient pas des arabes, auteurs réels des tueries. Pour lui, le responsable c'était peut-être l'européen d'Algérie. L'accusation tombe comme un couperet, sans appel. Froidement assénée en avril 1961. Je souligne le caractère particulièrement odieux de cette accusation, formulée en 1961. C'est-à-dire à un moment où se joue la mort de l'Algérie française et la perspective de rapatriement des Français d'Algérie. Peuple d'Algérie qu'il fallait avilir moralement avant qu'il ne vînt planter ses nouvelles racines sur la terre de la patrie commune.

Pierre Pierre-Bloch, dans son ouvrage, décide de nous condamner plus largement. Je veux dire qu'il veut relier la xénophobie des pieds-noirs à une xénophobie plus générale qui aurait alimenté l'esprit des Français de souche au XIX<sup>ème</sup> siècle. Il soutient que ces derniers éprouvaient une véritable répulsion pour les Européens d'Algérie d'origine étrangère. Il relate la fureur qu'aurait provoquée chez ces Français de souche, la loi de 1889 qui accordait la citoyenneté française à tout européen de 21 ans né en Algérie. Débattre sur ce point s'avère inutile car ce fut une période passagère qui s'est échelonnée sur une génération au maximum. La xénophobie si elle existait, ne résista pas au besoin constant que chaque collectivité avait de l'autre, aux mariages mixtes et surtout *au mixage* qu'a représenté la première guerre mondiale. Le nombre de pupilles de la nation qui s'appelaient Rodriguez, Pérez, Scotto, Lubrano,

Micaleff, Zaoui, ou Aboulker, à côté des Martin, Dupont et Descamps, illustre le fait éclatant que les Européens d'Algérie s'étaient transformés en Français d'Algérie par le sang versé pour la patrie commune. Robert Aron le précise :  
« *Nos compatriotes d'Afrique du Nord sont, parmi les Français, les plus courageux et les plus Français qui soit* »

Mais dans l'œuvre de Pierre Pierre-Bloch, il y a encore plus grave car cet auteur nous refuse purement et simplement la qualité de Français. En parlant des Européens non juifs d'Algérie, nous lisons à la page 9 de sa brochure : « *par leur culture, par leurs origines, par leurs manières de vivre, ils se comportent comme des Africains et aussi bien que les Juifs, ils ont fait corps avec ce pays. C'est vraiment cet ensemble que l'on peut désigner sous le vocable d'Algériens non musulmans* ».

Voilà l'identité dont on voulait nous affubler : Français non, Algériens non musulmans, oui.

Robert Aron vient encore à notre secours : « *Patriotes et dynamiques, les Français d'Afrique du Nord le sont avec paroxysme* ».

Ce n'est donc pas un effet du hasard si l'on s'exprime ainsi en avril 1961. C'est une position qui rejoint celle des gaullistes qui sont intervenus directement dans l'assassinat de la France Sud-Méditerranéenne. Cette conviction constitue le fondement même de la politique gaulliste. On abandonne l'Algérie mais en même temps, on voudrait bien se débarrasser des « *Algériens non musulmans* ». Nous étions compris dans la totalité de l'abandon. On ne voulait pas de nous en Métropole, dont certains n'iaient justement qu'elle fût notre Métropole. Pour que le projet gaulliste se réalisât en totalité, il nous aurait fallu rester en Algérie. Ne pas venir créer un nouveau « *grand dérangement* » en France.

Ce rejet des Français d'Algérie, des Pieds-Noirs, n'a pas été partagé, loin de là, par d'autres personnalités intellectuelles françaises. Après l'indépendance, Robert Aron persiste et signe : « *Depuis 6 mois nous assistons à la transformation brutale, peut-être même à la dispersion d'une communauté française jusque-là en plein essor, celle des Européens d'Algérie. Une population équivalente aux deux principales villes métropolitaines après Paris, Marseille et Lyon réunies, se trouve ainsi menacée. Elle était parmi les plus dynamiques, les plus patriotes, les plus attachées à un sol qu'avaient souvent défriché et mis en valeur ses ancêtres.*

*L'Algérie était une terre où avant la présence française, nul pratiquement n'avait rien fait* ».

Je ne pensais pas que les ennemis de notre cause oseraient aller jusqu'à ce degré d'hostilité contre ces Français qui peuplaient cette province. Cette hostilité ils l'ont justifiée parfois, par l'accusation d'antisémitisme portée contre nous. Je dis « nous » pris en totalité dans le temps et dans l'espace c'est-à-dire depuis 1830 et dans toute l'Algérie. Si nous avons été antisémites permanents, pourquoi avoir attendu le printemps 1961 pour le dire et surtout pour l'écrire ? C'était l'illustration d'une manœuvre inélégante, néfaste et cruelle. Elle faisait partie d'une conjuration contre le peuple français d'Algérie. De Gaulle avait organisé par l'intermédiaire de ses annonceurs un processus diffamatoire visant à développer la haine du peuple de France contre le peuple français d'Outre-Mer.

En l'accusant de racisme et d'antisémitisme, on justifiait à l'avance, un drame qui était redouté à l'époque : un génocide des Pieds-Noirs en Algérie. Génocide qui fut évité grâce au combat ultime de l'OAS, qui eut comme conséquence l'inéluctabilité du rapatriement de la quasi-totalité des Français d'Algérie.

Dans cette brochure, Pierre Pierre-Bloch fait allusion au décret Crémieux. Il estime utile de préciser que Crémieux n'est pas responsable de ce décret qui porte son nom. La paternité en est attribuée à Emile Ollivier qui a rédigé le texte de la loi. Il est précisé que Crémieux n'eut qu'à signer un texte rédigé par un ministre qui n'était pas de confession israélite. Tout se passe comme si l'auteur voulait donner plus de crédit à ce décret, ou plutôt un crédit différent, en démontrant que son auteur réel n'était pas juif. Je trouve cette attitude désobligeante pour Crémieux en tant que signataire du décret et en tant que juif. Crémieux offrait toutes les garanties d'un homme politique compétent, sérieux et patriote. Nous sommes informés des sacrifices financiers auxquels il s'est volontairement soumis pour aider la France à se libérer de la dette de guerre que Bismarck avait imposée à la patrie. Il n'est pas nécessaire d'atténuer le mérite de Crémieux d'avoir réalisé la première partie de l'intégration des peuples d'Algérie à la collectivité française. Car comme le souligne Robert Aron, ce que Crémieux aspirait à atteindre, c'était « *assimiler complètement l'Algérie à la France* ».

Cet auteur, Pierre Pierre-Bloch, va très loin. Il exprime son adhésion au FLN qui pour lui est complémentaire de son adhésion à De Gaulle. Il propose une *équation de la vérité* : « *De Gaulle + Organisation extérieure de la rébellion = formule de paix* ». Cette équation s'est illustrée par des dizaines de milliers de morts. Par des tueries dont notre peuple français d'Algérie fut victime.

Un fait est certain, criant de vérité et cependant nié par nos accusateurs qui veulent imputer aux Pieds-Noirs et à l'OAS le crime d'antisémitisme : c'est que les juifs du Maghreb et plus particulièrement ceux d'Algérie, furent libérés, par la France, de l'oppression ottomane. « *L'arrivée des Français fut pour les juifs d'Algérie, comme le signal de l'affranchissement* ». Et plus loin, « *leur croissance est spectaculaire, 21,5 % en 50 ans, 47,7 % en Oranie* », car dans le cas de ces derniers, ils furent enrichis d'une forte immigration de juifs marocains qui vinrent trouver asile en Algérie française. Les victoires françaises, la présence française, furent l'objet à maintes reprises, de manifestations d'allégresse de la part des juifs nord-africains. Dans son livre *Le Véloce*, Alexandre Dumas évoque une noce juive à Tétouan. On y dansait et bien évidemment les jeunes filles chantaient, vraisemblablement en espagnol. Voici ce qu'écrit l'auteur :

« *Quant à la chanson, je vous donne en mille à deviner ce dont elle traitait. C'était la chanson du bombardement de Tanger...* ».... « *Pourquoi chantait-on cette chanson à une noce juive ?* ».... « *un bombardement est-il une chanson de noce ? Non mais de cette apparition des Français sur les côtes de Tanger, est résultée une lutte et de cette lutte, une victoire* ». La présence française, la victoire française, les juifs magrébins l'exprimaient en chants d'allégresse, en chants de noces, en chants de victoire. Pour eux, le chemin de la liberté a été long. Et s'il n'y avait pas eu 1830 il n'y aurait pas eu 1870 pour les juifs

d'Algérie, il n'y aurait pas eu l'intégration des juifs à la citoyenneté française. C'est l'occasion de souligner avec force, que la majorité des juifs pieds-noirs ne partagent pas les convictions de Pierre Pierre-Bloch : ils étaient « Algérie française » dans une irréfutable majorité.

Il me paraît nécessaire de rappeler un évènement tragique qui rétablit la vérité quant à savoir qui était véritablement antisémite, antijuif, en Algérie française. C'était pendant les journées de décembre 1960. Pierre Pierre-Bloch écrit qu'elles étaient « la vérité ». Le but recherché par De Gaulle quand il a appelé les musulmans à descendre dans les rues à l'occasion de son voyage en Algérie, c'était créer selon lui, « *l'anti 13 mai 1958* ». Il les a appelés en réalité à son secours et il a provoqué, intentionnellement, une *nefra* anti-française avec un risque de massacre de Français d'Algérie. Il prétendait démontrer que le 13 mai 1958, « *c'était tout faux* » et que les journées du décembre gaulliste 1960, « *c'était tout vrai* ».

L'antisémitisme en Algérie a connu, lors de ces journées de décembre, une manifestation riche d'un symbolisme que personne ne veut évoquer. Alistair Horne est un auteur britannique, favorable au FLN, évidemment hostile à l'Algérie française et à l'OAS. Il écrit textuellement dans son ouvrage consacré à la guerre d'Algérie en évoquant les journées de décembre 1960 :

*« Le 12, les foules, poussées par le FLN, étendaient leurs opérations en pillant la grande Synagogue au cœur de la casbah. Ce bel édifice, construit sous le règne de Napoléon III, était l'un des sanctuaires juifs d'Alger. Le magnifique bâtiment était éventré, les rouleaux de la Torah étaient déchirés et profanés et les murs couverts de croix gammées et d'inscriptions « mort aux juifs ». Plusieurs fonctionnaires étaient enlevés et assassinés au cours d'une série d'actes de violence qui avaient frappé la communauté juive avec la soudaineté de la foudre. Qui avait appelé les musulmans à descendre dans la rue, à hurler leur soutien à De Gaulle ? Ce fut Monsieur Coulet, commissaire politique gaulliste auprès de Paul Delouvrier. Pierre Pierre-Bloch était évidemment informé de cette nefra anti-juive, imputable au FLN. Mais cet auteur, gaulliste, veut blanchir les protagonistes-mêmes de cette tuerie. Il veut blanchir à tout prix le FLN. Il n'hésite pas à écrire dans une annexe n° 4 de son ouvrage à la page 109 :*

*« Signalons également que, contrairement à ce qui a été dit au cours de ces derniers temps, l'étendard vert à l'étoile d'or n'est pas le drapeau du FLN mais l'étendard d'une secte fanatique la Kerkoua, secte qui était en contact étroit avec les musulmans de Russie et d'Asie. Ce sont eux qui ont organisé la profanation de la Synagogue d'Alger ».*

Nous sommes étonnés de cet entêtement de la part de Pierre-Pierre-Bloch à innocenter le FLN. Car si cette secte a pu se manifester, c'est d'une part parce qu'elle faisait partie intégrante du FLN et d'autre part parce qu'elle était assurée de l'impunité puisque les autorités civiles et gaullistes d'Algérie étaient les complices opérationnels de cette profanation de la synagogue d'Alger.

Cette synagogue était située à quelques centaines de mètres de la maison natale de mon père. J'aime à évoquer l'attitude de mon grand-père le 1<sup>er</sup> décembre

1898 qui a su éviter une tuerie de ses voisins juifs. Je ne l'ai pas connu. Florencio Juan Perez est mort tuberculeux en 1905 au sanatorium de Miliana. Notre cellule familiale paternelle Pérez-Escobedo, avait payé elle aussi très tôt « *le prix du cimetière* » pour avoir le droit de vivre sur la terre d'Algérie : deux fils aînés et le chef de famille décédés. Oui, Fromentin avait raison : « *La première histoire de la colonisation se lit dans les cimetières* ».

### ***1934-1935 : des juifs tués en tant que juifs dans le Constantinois***

Comment évolua l'Algérie au début du XX<sup>ème</sup> siècle ? Beaucoup d'historiens se sont penchés sur cette évolution. On ne peut pas dire qu'ils aient fourni un effort appréciable pour nous permettre de détecter, dans ces pages d'histoire, toutes les indications prémonitoires de ce que nous appelons à leur instar et par convention simpliste, une *révolte*.

Plus que de révolte, en réalité, il s'agissait de la mise en route d'une véritable conjuration. Celle-ci, sous le couvert d'une perspective volontairement réductrice de revendications dites de *libertés*, doit être assimilée à une conjuration permanente anti-française. Exclusivement.

Vers 1930, des historiens lucides évoquaient avec raison l'impact nouveau qu'il fallait attribuer à ce qu'ils appelaient, par un euphémisme de mode, le *dogmatisme religieux musulman*. Ils précisaient néanmoins et sans nuance : dogmatisme particulièrement dirigé contre les juifs d'Algérie.

Ils exhibaient à l'appui de leurs convictions le décret Crémieux comme un facteur de mise en route du *mécontentement arabe*, qui en 1934 et 1935 a pris parfois des *airs de révolte*.

Mécontentement ? Pourquoi ?

La réponse simpliste, puérile même en apparence, apportée à cette interrogation est évidente :

« *Vous avez accordé la citoyenneté française aux juifs. Vous ne l'avez pas accordée aux musulmans. C'est donc d'une discrimination ethnico-religieuse dont nous sommes victimes, nous les arabes* ».

Avant de démontrer le mal-fondé de cette accusation, nous tenons à formuler une observation. Les opposants, ceux qui s'apprêtent à devenir les *révoltés*, font état dans leur terminologie d'une discrimination ethnico-religieuse dont ils se croient victimes.

Ils pourraient avoir raison mais à 50 % seulement. Pourquoi ? Parce que si discrimination il y avait eue, elle ne pouvait être que religieuse. En effet, s'il est un substantif qui n'avait pas sa place en AFN, c'est bien le substantif de race, d'ethnie. La fraction berbère, largement dominante pour ne pas dire exclusive du peuple nord-africain de confession musulmane, était avant tout un rassemblement de peuples d'origines géographiques multiples (Africains, Mauritaniens, Sahariens, Kabyles et d'autres encore).

Chez les Européens ou plutôt chez les non-musulmans, des Siciliens, des Napolitains, des Hispaniques, des Maltais et d'autres, se mêlaient aux Français de souche, aux Alsaciens et aux Lorrains.



Jean d'Escola rappelle en substance dans son ouvrage « *Les grandes heures de l'Espagne* » que les colonnes d'Hercule(3) constituèrent, dans l'antiquité, une zone de transit privilégiée dans les deux sens, pour les peuples berbères africains et ibériques. La notion d'ethnie se révélait accessoire, ou plutôt contingente, en tout cas secondaire en Algérie tout particulièrement. Biologiquement, génétiquement, elle était inexistante.

Mais elle connut néanmoins une fortune « historique », une existence opérationnelle, parce qu'elle s'illustra avant tout comme une *création d'auteur*. Création née à partir d'un intégrisme religieux.

Ce dogmatisme religieux intégriste évoqué en 1934 comme base opérationnelle d'une révolte anti-juive, avait été mis en place en Algérie avec la complicité sinon lucide, du moins passive, de la 3<sup>ème</sup> république, théoriquement laïque.

Elle accepta, en effet, l'installation officielle et légale en Algérie, en vertu de la loi de Waldeck-Rousseau, dite loi de 1901, de l'Association des Oulémas. Une date essentielle de notre histoire, c'est le 5 mai 1931. Quand je dis date essentielle de notre histoire, j'évoque notre histoire française, dans laquelle bien évidemment j'incorpore la mère-patrie. Omar Smaïl, un leader religieux berbère, fonda cette association. Il en déposa les statuts à la préfecture. Ils y furent acceptés à Alger. Le 7 mai, un berbère constantinois, Ben Baddis, en est élu président. Un autre berbère, lui aussi du Constantinois, Ibrahim Bachir est élu vice-président.

Ces deux hommes avaient complété leur formation intellectuelle religieuse dans les lieux saints d'Arabie et au Proche-Orient. Ibrahim Bachir enseigna la littérature arabe classique à Damas. Ces hommes observèrent avec une rigueur opérationnelle majeure, la prescription fondamentale du 3<sup>ème</sup> Calife Otman, qui, au VII<sup>ème</sup> siècle, avait exigé que le coran fût enseigné et psalmodié universellement et exclusivement en langue arabe littérale. Par cette décision, essentiellement *culturelle*, la langue arabe s'identifia au ciment de l'islam. Par le moyen de cette exigence, se structura pour l'avenir, une arabisation intellectuelle, linguistique, phonique et cadencée de l'expression universelle de la religion du prophète de la Mecque et de Médine. Une phénoménologie arabe avec son potentiel évolutif et unificateur conféra, ainsi, un monolithisme fonctionnel à une immense majorité du monde musulman. Ce monolithisme identifia le *monde arabe*. C'est-à-dire le monde universel des croyants arabisés intellectuellement et spirituellement. Un monde ayant été façonné par une arabisation *à la fois scripturaire et phonique*.

Dans l'attitude opérationnelle des Oulémas d'Algérie, réunis dans leur association de 1931, cette volonté d'arabisation exclusive fut affirmée sans ambiguïté par Ben Baddis en 1931. Il n'était plus question de l'opposition des Berbères soumis aux Arabes conquérants, car il n'y eut jamais d'Arabes conquérants dans le Maghreb. « *Ma religion c'est l'Islam, ma langue c'est l'Arabe, ma patrie c'est l'Algérie* ». La langue arabe était identifiée par ce grand religieux à l'instrumentalisation majeure mise au service des croyants pour *conquérir* l'Algérie, pour expulser la France et l'âme française de ce territoire, avant d'exercer son impact ultérieur au nord de la Méditerranée. Rappelons la

prédiction de Ben M'Hidi en 1957 : « *Vous voulez la France de Dunkerque à Tamanrasset, je vous prédis moi, que vous aurez l'Algérie de Tamanrasset à Dunkerque* ».

Cette arabisation dogmatique, culturelle, scripturaire et phonique, tira sa vigueur auprès de personnalités éminentes du Proche et du Moyen-Orient.

En particulier, auprès de l'émir libanais Chekib Arslan. Celui-ci, un Druze du Liban, qui n'avait rien d'arabe au sens ethnique que l'on veut encore attribuer au mot « arabe », fit la guerre à la France, quand notre pays, après la victoire de 1918, reçut le mandat d'administrer la Syrie et le Liban. Il déclencha une insurrection armée contre la France en Syrie. Il fut condamné à mort par contumace en 1922. Il s'établit à Genève comme réfugié politique. Il disposa de moyens financiers énormes qui lui permirent, entre autres possibilités, de fonder un journal dans lequel il prônait, exaltait et organisait, la *libération de l'AFN*.

Animateur principal de la Nahdah, *la renaissance de l'Islam*, il bénéficia de l'appui d'un complice de grande valeur, Asmine el Husseini, mufti à Jérusalem. Celui-ci, dans le but de contrer les propositions de lord Balfour acceptées à la Chambre des Communes de Londres en faveur de la naissance d'une république juive d'Israël, prétendait fédérer le monde arabe contre les juifs. Cette fédération fut amorcée lors du congrès de Jérusalem en 1931. Avec Chekib Arslan, il en fut un animateur majeur. Arslan et Husseini, trouvèrent un appui enthousiaste dans ce combat anti-juif universel auprès de l'Association des Oulémas fondée en Algérie en 1931. Il est impossible de ne pas conférer une grande importance à la coïncidence de ces deux manifestations : congrès de Jérusalem d'une part, fondation de l'Association des Oulémas en Algérie d'autre part, durant la même année, 1931.

Il existait ainsi en Algérie, une motivation fondamentaliste et permanente de la *révolte* exprimée dans l'attitude de l'émir Arslan et répercutée à toute l'AFN par les oulémas algériens : c'était l'anti-judaïsme fondé en tout premier lieu sur leur refus conjoint de voir naître un état juif en Palestine. Cet anti-judaïsme *géopolitique* et *religieux* trouva tout naturellement un aliment majeur en Algérie, dans le *décret Crémieux* qui, longtemps auparavant, avait octroyé par voie d'autorité le 24 octobre 1870, la citoyenneté française aux nationaux français autochtones d'Algérie de confession juive.

C'est dans le département de Constantine que cet antijudaïsme s'est manifesté avec une grande violence, parfois sanguinaire. C'était facile à comprendre puisque les deux principaux dignitaires de l'Association des Oulémas étaient originaires tous les deux du Constantinois. Ben Baddis était de Constantine. El Bachir el Ibrahim, de Tocqueville (Ras el Oued aujourd'hui) était originaire des Hauts Plateaux sétifiens.

Au début d'août 1934, à la suite d'incidents assez insignifiants, le mouvement d'antisémitisme qui depuis quelques mois couvait dans la population musulmane de Constantine, se traduit par une véritable émeute. Des magasins israélites sont saccagés et incendiés. Et l'on compte le soir, 23 tués (un musulman et 22 Israélites parmi lesquels 5 femmes et 4 enfants). Sans parler d'une cinquantaine de blessés musulmans et juifs. L'ordre est parfaitement rétabli ; mais des violences analogues continuent de se produire jusque vers la

fin du mois d'août dans plusieurs localités voisines. Le commerce juif à Constantine même, demeure sévèrement boycotté par les musulmans. Il est visible que les passions ne sont pas éteintes et que de nouveaux drames sont à craindre.

Dans la soirée du 1<sup>er</sup> février 1935, à Sétif, au cours d'une bagarre assez banale en elle-même un agent de police européen tue d'un coup de revolver un tirailleur indigène en état d'ivresse qui venait de le blesser de plusieurs coups de couteau. Le bruit s'étant répandu que cet agent était juif, des indigènes s'amassent autour du poste de police. Une patrouille de tirailleurs, appelée pour rétablir l'ordre est tout de suite débordée. 2 agents sont grièvement blessés. Un autre, également blessé, pour fuir ses agresseurs est obligé de se réfugier sur une terrasse. Il est rejoint par les agresseurs, précipité dans la rue et lynché. Pendant ce temps, la *populace* ameutée par la rumeur défonce les devantures de nombreux magasins israélites.

Les auteurs qui relatent ces événements, dans un article non signé de la « Revue des Deux Mondes » de 1935, soulignent qu'il s'agissait d'un sursaut d'anti-sémitisme fréquent dans l'histoire de l'Afrique du Nord. Mais un de ces auteurs inconnus, soulignait l'importance de *diverses circonstances* : notamment un réveil éclatant de l'orthodoxie, nous précisons aujourd'hui de l'arabo-islamisme fondamentaliste depuis la naissance de l'association de 1931, présidée par le Constantinois Ben Baddis. Des manifestations de ce style se dérouleront à Alger rue Montpensier, sans gravité majeure.

Ces manifestations anti-juives, seront alimentées ou plutôt aggravées par une argumentation officieuse mais persistante : celle-ci prétendait faire croire que les emprunts effectués par des commerçants musulmans auprès de prêteurs juifs, étaient grevés d'intérêts usuraires. Tout était bon pour créer une mouvance anti-juive qui de réactionnelle au décret Crémieux va devenir partie intégrante, voire majeure, de l'esprit de révolte contre la France... contre l'âme française. Tout était bon pour combattre la France.

Qui, à cette époque, allait avoir l'audace d'envisager et de proclamer, malgré tout, au niveau de la communauté internationale, que, grâce à la France, l'Algérie était en possibilité de devenir un jour, dans un avenir pas très éloigné, une terre d'union et de rencontre ? Qui allait manifester suffisamment de foi et de courage pour démontrer que cette terre allait conférer à la Méditerranée une identité qui aurait dû faire de cette mer un *pays* au lieu de la réduire au rôle d'une *frontière* ? Qui, au milieu de ces violences savamment distillées, allait exprimer son enthousiasme en proclamant que les tenants d'une foi monothéiste allaient trouver, en Algérie, une terre providentielle qui allait permettre enfin à ces trois religions de se rencontrer, de se respecter, de se tolérer pour définir un « vivre ensemble » durable, pendant des siècles et des siècles ?

Ce dialogue interconfessionnel auquel avait adhéré le cheik El Okbi comme je crois l'avoir rappelé dans l'étude précédente, est devenu aujourd'hui du domaine de l'utopie.

Car, Satan veillait en Algérie, à travers son mandataire, De Gaulle. De Gaulle était là pour se débarrasser de l'Algérie et des Algériens, de toutes confessions.

De Gaulle qui pour conquérir le pouvoir en Algérie en 1943, s'était soumis, à Casablanca aux exigences de Roosevelt, cette année-là.

**1941-1943**

**Abrogation du décret Crémieux  
puis retour des juifs d'Algérie dans la citoyenneté française**

Après l'armistice du 22 juin 1940, la France est coupée en deux. Il existe une *zone libre*. Libre à plusieurs titres. Mais surtout au titre d'une réalité historique qui, paradoxalement, ne retient pas l'intérêt des historiens. Cette zone libre, en effet, a maintenu la wehrmacht éloignée de la frontière espagnole. Mettant ainsi le général Franco à l'abri des exigences enthousiastes des *faucons nationalistes* espagnols. Ceux-ci, espérant s'appuyer sur les divisions allemandes massées le long de la frontière pyrénéenne *en cas de capitulation française*, prétendaient engager l'Espagne dans la guerre aux côtés de l'Axe, pour prendre Gibraltar.

Gibraltar, les *Thermopyles* de l'empire britannique, était une obsession pour Churchill, pour le ministre britannique Samuel Ohare *et aussi pour Roosevelt*, le président américain. Il fallait absolument, pour ces hommes, éviter que la Méditerranée fût verrouillée à l'ouest, dès le début de l'été 1940. C'était vital pour l'Angleterre de Churchill. C'était absolument nécessaire pour le projet déjà affirmé, de F. Roosevelt : prendre pied en AFN. Projet mis en début d'exécution par le président américain, dès 1940, *avant l'entrée en guerre des USA*.

C'est cette réalité qui confère une signification stratégique fondamentale à l'armistice du 22 juin 1940 : ce jour-là, Hitler a perdu la guerre, *car l'armistice du 22 juin 1940 entre la France et l'Allemagne, ce n'était pas une capitulation. Les divisions allemandes furent maintenues éloignées de la frontière espagnole, grâce à cet armistice et l'Espagne resta neutre.*

En 1942, la conjuration française d'Alger, aspirant à participer au débarquement anglo-américain en AFN, a pu se développer grâce à une collaboration prévisionnelle étroite, entre le général Mast, commandant en second du 19<sup>ème</sup> Corps d'Armée d'une part, et le général Verneau chef d'Etat-Major de l'Armée de l'armistice, d'autre part. Un officier de liaison entre Mast et Verneau fut un colonel d'active d'Alger, le colonel Raymond. Celui-ci commandait le 45<sup>ème</sup> Régiment de Transmissions de Maison Carré. L'entrevue entre le général Verneau et le colonel Raymond s'est tenue en 1942 à Etroussat, dans l'Allier, pas loin de Vichy. Le colonel Raymond a rendu compte au général Verneau de l'état de préparation de la future opération Torch. Vichy était donc informée de la conjuration d'Alger du prochain débarquement américain.

Malgré ce dynamisme opérationnel très offensif préparant l'engagement de l'empire français dans la guerre, le gouvernement de Vichy s'est trouvé dans l'obligation, sous la pression de la force occupante, d'abroger le décret Crémieux en 1941. Les juifs d'Algérie, du jour au lendemain, furent exclus de la citoyenneté française, avec toutes les conséquences administratives et humaines qu'impliquait cette abrogation.

Entre temps, un homme était venu jouer un rôle fondamental à Alger, dans le cadre des perspectives rooseveltiennes que nous venons d'évoquer : c'était Murphy, un diplomate américain affecté dans un premier temps par Roosevelt auprès du maréchal Pétain, dès la constitution du gouvernement de Vichy, en 1940.

Murphy s'intéressa de très près à l'évasion du général Giraud, prisonnier en Allemagne. Celui-ci s'identifiait à un personnage-clef pour la réalisation des *projets militaires nord-africains de Roosevelt*. Nous sommes encore en 1940. Roosevelt, cette année-là, ordonne à Murphy, qui le relate dans son livre « *Un diplomate parmi les guerriers* » d'étudier toutes les possibilités militaires d'un *débarquement américain en AFN*.

Nous sommes en 1940, ne l'oublions surtout pas. Les USA ne sont pas encore en guerre. Cette mission connut un début d'exécution par Murphy, lorsqu'il rejoignit Alger en décembre 1940. Roosevelt exigea de son représentant qu'il fréquentât assidument le général Weygand. Il lui recommanda même d'aller à la messe avec lui. Murphy était en effet un américano-irlandais, catholique pratiquant. Nous sommes en 1940, il est important de le rappeler. J'ai posé la question dans mon livre « *Attaques et contre-attaques* » de l'influence qu'a pu avoir ce projet opérationnel de Roosevelt, projet mis en œuvre dès l'armistice du 22 juin 1940, sur le drame de Mers-El-Kébir du 3 juillet de la même année. Car, dans l'éventualité d'un débarquement américain en AFN, envisagé par Roosevelt dès la conclusion de l'armistice entre la France et l'Allemagne du 22 juin 1940, le comportement de l'escadre française de la Méditerranée était une inconnue sérieuse, très grave même, pour le commandement américain. Il n'est donc pas déraisonnable, loin de là, d'accorder du crédit à une *approbation préalable* ou plutôt à un *feu vert* donné par Roosevelt à cette opération *décidée* par Churchill.

Murphy avait reçu des ordres stricts. Il devait protéger *l'évadé* Giraud, à partir de 1941 et le mettre sous contrôle américain. En effet, Roosevelt avait grand besoin de ce général d'armée français, membre du Conseil Supérieur de la Guerre avant 1939.

Pourquoi ? Parce que Giraud avait commandé la division d'Oran et qu'il était donc informé du dispositif militaire français en AFN.

Murphy, comme les autres, fut contraint d'accepter, sans réaction, l'abrogation du décret Crémieux de 1941. Abrogation décidée par le gouvernement de Vichy sur exigence de l'occupant.

Il fallait attendre... *Savoir attendre...*

En 1942, se déroule l'opération Torch. Les Anglo-américains débarquent. Le général Mast, le colonel Jousse et les conjurés d'Alger, réussissent leur coup. L'amiral Darlan, devient le Premier des Français de l'Empire. Le général Giraud, commandant en chef de l'Armée de l'Empire, l'armée de la libération de la France.

Ces alors que ces deux hommes, dépourvus de clairvoyance politique, laissèrent passer une occasion qu'il ne fallait surtout pas laisser passer : *celle d'abroger sans délai l'abrogation du décret Crémieux de 1941*.

Darlan et Giraud auraient dû prendre cette décision capitale dès le mois de novembre 1942, sans perte de temps. L'un et l'autre, savaient que Pétain ne viendrait pas à Alger. Il l'avait exprimé par téléphone à Darlan, lui laissant carte blanche pour agir au mieux dans l'intérêt de la patrie. Il avait fait don de sa personne à la France, il fera donc tout ce qu'il pourra en prenant des risques de mort *d'où qu'ils pussent venir par la suite*, pour limiter au mieux possible les drames que vont connaître nos compatriotes de la mère-patrie. Drames en relation avec l'occupation totale de la France, consécutive au ralliement de l'AFN à la guerre contre l'Allemagne. Darlan, comme Giraud, comme Pétain, savait d'autre part que l'Allemagne avait perdu la guerre. Elle l'avait perdue stratégiquement le 22 juin 1940 : car l'éventuelle victoire d'Hitler en 1940, passait obligatoirement par le verrouillage de la Méditerranée à l'ouest, c'est-à-dire par la prise de Gibraltar qui était envisageable dans l'enthousiasme victorieux de la wehrmacht en 1940.

Darlan et Giraud auraient dû prendre la décision de mettre nos compatriotes juifs d'Algérie et le monde, devant le fait accompli de leur retour au sein de la citoyenneté française. Sans délai. Ils auraient rendu inutile ainsi, l'activisme très agressif d'un triumvirat de personnalités israélites d'Alger qui, devant leur carence, ont cherché chez De Gaulle l'appui qu'elles croyaient impossible d'obtenir chez Giraud et Darlan.

Cette attitude *de non-décision*, de *balbutiement politique*, fut sanctionnée par un article signé Rothschild et publié aux USA à la fin de 1942. Dans cet article, il était reproché, avec sévérité, à Giraud de ne pas avoir pris la décision immédiate de réintégrer les juifs d'Algérie dans la citoyenneté française.

De Gaulle saura prendre cette décision en 1943. En revendiquant le mérite personnel, exclusif même, d'une initiative que Darlan et surtout Giraud, n'avaient pas osé prendre par eux-mêmes. De Gaulle devint, grâce à cette décision imputable avant tout au manque de clairvoyance politique de Darlan et de Giraud, l'homme qui prit la décision de réintégrer les juifs d'Algérie dans la citoyenneté française.

Il bénéficia en conséquence, d'appuis inconditionnels qui, plus tard, ne seront pas dépourvus d'effets gravissimes sur l'avenir de l'empire français et l'avenir de l'Algérie française.

Pendant la guerre d'Algérie, à partir de 1955, j'affirme avoir constaté à l'échelon de l'action que j'avais entreprise, que la communauté religieuse juive d'Alger, manifestait très majoritairement son opposition à l'indépendance de l'Algérie. J'ai bénéficié de la complicité et du concours de compatriotes juifs dès mes premières activités contre-terroristes. André Temime, Atlani et d'autres, ont participé, les armes à la main, au refus de soumission au terrorisme FLN. Par ailleurs, dans le même état d'esprit, beaucoup de communistes et d'anciens des *Brigades internationales* de la guerre civile espagnole nous ont rejoints dans cette action directe.

Nous défendions la France. Nous n'éprouvions pas le besoin de recourir à une autre idéologie que l'idéologie de la patrie. C'était la France qui était attaquée. C'est pour la France que nous nous battions. La France.... Nous n'avions que ce mot à la bouche. Oui, avec tous ces Zaoui, Levy, Lubrano, Scotto di Vettimo,

Pérez, Sanchez, Lopez, Micaleff, avec Descamps, Crespin, Christin et d'autres encore, nous vous parlions *banalement* de la France comme jamais plus on n'en parlait en Métropole depuis déjà longtemps.

Parmi les personnalités qui m'ont aidé dans cette action, j'ai souvent évoqué une femme, pharmacien dans le centre d'Alger, de confession juive. Elle était veuve d'un homme qui joua un rôle éminent dans la résistance contre les Allemands. Un homme qui participa activement à la préparation algéroise du débarquement allié du 8 novembre 1942. Ainsi qu'à la prise du pouvoir par De Gaulle en 1943. Cet homme avait reçu clandestinement De Gaulle, avec deux autres notables juifs d'Alger, en 1943. Ce fut une rencontre très secrète. De Gaulle ne manqua pas de tirer un grand profit contre Giraud de l'appui préférentiel qu'il avait obtenu de la collectivité juive d'Algérie.

Cette femme, Geneviève, m'appuya dans mes premières activités de responsable contre-terroriste. Elle m'a véhiculé au milieu d'une *intelligentzia* algéroise au sein de laquelle elle pouvait intervenir avec l'autorité d'une *persona grata* que lui conférait la personnalité de son défunt mari.

Son engagement en faveur de l'Algérie française, très pointu en 1955, 1956 et 1957, est devenu silencieux dès l'avènement de De Gaulle en 1958. A l'instar d'une *infime minorité* de ses coreligionnaires, sa fidélité à De Gaulle lui interdît de participer au dernier combat pour sauver l'Algérie française. Combat qui s'identifiait désormais à une exigence logique impitoyable : une lutte à outrance contre De Gaulle.

Ils furent très peu nombreux, une infime minorité, à se soumettre à cette attitude de fidélité à un homme. Attitude accompagnée du refus de soutenir un combat pour la patrie. Un combat pour la vie de milliers et de milliers de Français d'Algérie, de toutes confessions.

Dans cet esprit, un commandant, de confession juive, d'une unité territoriale d'Alger-centre, prestigieux combattant de la dernière guerre, refusa d'engager son bataillon UT le jour du 24 janvier 1960, aux côtés du peuple d'Alger. Ce refus d'engagement, fut néfaste pour *la journée du 24 janvier 1960*. Si ce chef de bataillon de réserve avait suivi les recommandations du commandant Sapin-Lignières (4) qui lui furent adressées devant moi le 23 janvier, après l'assemblée générale constitutive de la Fédération des Unités Territoriales d'Algérie, il y aurait eu un rassemblement de cent mille personnes au Plateau des Glières d'Alger, le 24 janvier 1960, à midi.

Challe, Faure, Argoud, Bigeard, Vaudrey, d'autres et d'autres encore, auraient pu saisir l'occasion de sauver l'Algérie française et la France. De mettre notre pays et l'Europe à l'abri d'un processus invasif arabo-islamiste.

Des milliers de juifs d'Alger sont venus aux barricades pendant toute cette semaine, certains à des postes de responsabilité. Avec Jean Ghnassia, avec André Temine, Moryoussef et d'autres, nous avons chanté la Marseillaise et les *Africains* le cœur rempli d'ambitions et d'espérance pour la France.

En 1942, il avait manqué au général Giraud, l'audace d'un chef révolutionnaire. En tant que général en chef, il aurait dû prendre, il en avait les moyens, la décision de neutraliser De Gaulle dans l'intérêt supérieur de la

France et de l'Occident. Il aurait guéri préventivement la France du gaullisme chronique. Le gaullisme, une maladie qui compromet aujourd'hui la liberté de la France ainsi que la constitution d'une Europe forte, la réalisation géopolitique de l'Occident et la survie de la Croix. Une tâche gigantesque qui, aujourd'hui et surtout demain, ne pourra s'accomplir que par l'intervention d'une Organisation Contre-stratégique Universelle, pour la survie de l'Occident.



*Une question mérite d'être posée :  
pourquoi les juifs d'Algérie ont-ils éprouvé la nécessité d'un décret  
pour accéder à la citoyenneté française ?*

Permettez-moi de vous offrir sans délai une formulation complémentaire à cette question : pourquoi n'ont-ils pas accédé à la proposition de Napoléon III, formulée dans le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 ?

Je crois nécessaire de rappeler la substance de ce texte impérial.

*« L'indigène algérien de confession juive est de nationalité française ».*

*« L'indigène algérien de confession juive est citoyen français : il est soumis au code civil français. C'est-à-dire qu'il renonce au code mosaïque ».*

C'est donc un acte volontaire que doit accomplir le national français de confession juive, l'abandon du code mosaïque pour accéder à la citoyenneté française.

Sur les 32.000 juifs d'Algérie, une soixantaine seulement accepta de franchir le pas, aussi bien parmi les anciens Livournais que parmi les anciens dhimmis. Telle était la force de la loi de Moïse que la quasi-totalité du peuple juif d'Algérie en 1865, a refusé de s'en affranchir.

Sans entreprendre une étude biblique que je serais incapable de conduire décemment, nous sommes informés du rôle fondamental joué par Moïse dans l'évolution des peuples juifs. Nous savons que Moïse fut avant tout un prophète, et un législateur qui réussit à faire sortir le peuple juif d'Égypte et à le conduire vers la Terre promise.

*« Moïse, visionnaire et prophète au XIII<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ est monté au Mont Sinaï »* me dirait un enseignant rabbinique qui estimerait utile de venir à mon secours. C'est là, au sommet du Mont Sinaï que Moïse reçut la loi grâce à l'Esprit de Sainteté. La loi, c'est-à-dire l'ensemble des commandements de Dieu gravés sur une pierre et qui constitue la matière de la loi écrite, de la Thora.

*« Mais ce n'est pas tout. Moïse, toujours inspiré par l'Esprit de Sainteté, a reçu aussi la loi orale transmise par le Seigneur. Loi orale qu'il ne faut pas oublier et qui revêt une importance identique à la loi écrite. En tout cas durant l'antiquité pour les Pharisiens. Un peu moins pour les Sadducéens. Et pas du tout pour les Esséniens. Pourtant cette loi est d'une telle importance, qu'en 189 de notre ère, un grand rabbin, Jehuda Ha Nabi, a consigné cette loi orale, transmise à Moïse, dans un écrit. Un document de grande valeur ».*

Après un silence de quelques minutes, mon interlocuteur rabbinique précise :

*« Pour un juif, pendant des siècles et des siècles, les seules lois auxquelles il devait se soumettre, c'était d'une part la Thora, la loi écrite et, d'autre part, la loi orale, transmise elle aussi par le Seigneur à Moïse sur le Mont Sinaï ».*

C'est dans cette situation d'observance exclusive de la loi mosaïque que vivait l'immense majorité des juifs d'Algérie au moment du sénatus-consulte de Napoléon III, le 14 juillet 1865. Malgré une propension collective à adhérer à la citoyenneté française, les israélites d'Algérie n'ont pas osé se soumettre au code civil français *« par une décision de leur libre-arbitre ».*

« Car » disaient-ils, « le fondement de notre foi se définit comme suit : le peuple d'Israël c'est le peuple élu de Dieu ». Et de ce fondement naît la valeur théologique du culte juif, l'espérance ».

Dès lors, l'argumentaire de la non-adhésion à la citoyenneté française, se formulait ainsi :

« Vous osez nous demander de remettre en cause le fondement de notre foi et l'espérance qu'elle génère, en nous soumettant au code civil français, par un acte de pur volontariat de notre part. Par un abandon volontaire de la loi de Moïse. Vous ne vous rendez pas compte de ce que vous exigez. Nous ne pouvons pas engager notre responsabilité spirituelle dans une décision de cette importance. En conséquence de cette conviction, nous restons des nationaux français, des sujets français, certes. Mais surtout, nous nous maintenons dans le confort spirituel de notre législation mosaïque : elle nous suffit pour le moment ».

Les choses restèrent en l'état pendant 5 ans. Jusqu'au mois d'octobre 1870. C'est-à-dire jusqu'à la promulgation du « décret Crémieux ».

Isaac Adolphe Crémieux est né en 1796 à Nîmes. Son père avait été d'abord jacobin puis bonapartiste. Lui-même, Isaac, fut l'un des premiers élèves juifs à être admis au Lycée impérial de Paris. Il fit son droit à la faculté d'Aix-en-Provence et s'inscrivit plus tard au barreau de Nîmes en 1817.

Elu, à Paris, Président du Consistoire, il dut démissionner lorsque l'on sut que son épouse avait fait baptiser leurs enfants. Il fut élu néanmoins président de l'Alliance juive universelle en 1854. Il a fait partie, en 1870, du gouvernement de la défense nationale qui siégea à Tours.

Le 24 octobre 1870, c'est-à-dire moins de 2 mois après le désastre de Sedan, Crémieux promulgua le célèbre décret qui porte son nom. Il s'agit d'un décret, donc d'une décision imposée. Par l'autorité gouvernementale. Par ce décret, la citoyenneté française est administrativement attribuée aux juifs d'Algérie. Elle est imposée. Elle n'est pas offerte. Conséquence : obligation pour les nouveaux citoyens français de confession israélite de se soumettre aux exigences du code civil français. Mais en même temps, ils bénéficient de ses avantages. La citoyenneté française, en effet, n'offre pas que des contraintes, loin de là !

En 1872, Adolphe Crémieux se fit élire député d'Alger. Il décéda en 1880.

Crémieux semble avoir agi comme s'il avait voulu établir une continuité homogène entre les juifs de la métropole française et les juifs d'Algérie. Les premiers étaient citoyens français depuis la Révolution. *Il entérinait ainsi, en même temps, au nom du peuple juif métropolitain, algérien et même universel, la réalité historique et géopolitique de l'Algérie française. L'Algérie c'était la France.*

Il confirmait une continuité totale entre le monde israélite du nord et celui du sud de la Méditerranée.

En réalité, dans cette décision, il est difficile de ne pas retenir que Crémieux disposait d'une *garantie spirituelle* : celle-ci avait été proclamée lors du Sanhédrin du printemps 1807, dit Sanhédrin de Napoléon 1<sup>er</sup>. Il s'était tenu en 1807 en Italie, pour justifier religieusement l'adhésion du monde juif aux exigences du Concordat imposé par Napoléon 1<sup>er</sup>. Les autorités religieuses, lors

de ce sanhédrin, avaient déclaré à leur communauté qu'elles avaient reçu l'*inspiration du Seigneur*. Qu'elles étaient en mesure, en conséquence, d'exiger de leurs coreligionnaires qu'ils se soumissent désormais au code Napoléon. Au cours de ce sanhédrin, c'est le Seigneur qui a inspiré les rabbins pour prendre la décision d'une sécularisation des juifs de l'Empire. Il nous est impossible d'envisager que cette décision d'essence religieuse de 1807, n'ait pas influencé ni conforté Crémieux dans sa volonté de promulguer le décret de 1870.

Ce décret exprimait par-dessus tout, la confirmation d'un aspect fondamental et volontairement ignoré aujourd'hui encore, de la laïcité : celle-ci se définit en réalité comme un cadre nécessaire et incontournable de la liberté religieuse. Une liberté religieuse qui désormais pouvait s'exercer dans le cadre juridique, le cadre protecteur de la citoyenneté française et de la laïcité.

A l'encontre de l'opinion des athées et des agnostiques, la laïcité se révèle paradoxalement favorable à l'épanouissement religieux. Dans la mesure où ce dernier s'exprime dans un esprit de tolérance et de convivialité.

« La voie autoritaire », le « décret » apparaissait ainsi *a posteriori* comme une espèce de cheminement à la fois spirituel et politique, offert aux juifs d'Algérie qui n'avaient pas le « courage religieux » de s'affranchir de la loi mosaïque par une décision de leur libre-arbitre. La foi juive, comme la foi chrétienne, ont démontré cependant toutes deux, leur vitalité *persistante* dans le cadre de la laïcité. Elles illustrent le bien fondé d'un principe enseigné au XVIIIème siècle, par le philosophe juif allemand, Moshé Mendelssohn, un disciple de Kant. Ce principe s'exprimait ainsi : le croyant a le droit de pratiquer son culte et de professer sa foi. Mais en toutes circonstances, il doit être « *religieux à la maison, citoyen dans la nation* ».

La recherche de la voie de Dieu est libre. Il n'existe pas de tabou car nous ne vivons pas dans une société théocratique ou dictatoriale, qui finirait par imposer la mort de Dieu dans la nation. Ce parcours que je me permets de vous offrir, exprime une conviction : les croyants ont parfois besoin d'un coup de pouce du monde laïque pour trouver finalement *en celui-ci*, les moyens terrestres, *temporels* de continuer à vivre librement l'intégrité de leur foi.

La sécularité n'interdit pas la découverte et le respect de la réalité terrestre pour un croyant. La réalité terrestre, nous voulons dire la réalité matérielle de la vie. Le croyant détient à chaque instant la possibilité de subordonner cette réalité terrestre et matérielle à Dieu.

La sécularisation définit la voie qui conduit à la sécularité. Les intégristes de tous bords qui refusent d'emprunter le chemin de la sécularisation, ne se rendent pas compte qu'ils agissent dans le sens voulu par les athées, par les négateurs perpétuels de Dieu. Les intégristes ne permettent pas la liberté et l'épanouissement des croyants au sein de notre société moderne. Ils ne savent pas que pour vivre sa foi un croyant a besoin de liberté. Pour déployer sa croyance, la vivre, c'est-à-dire *la professer*, il a besoin de responsabilités. Personne ne lui interdit d'être un traditionaliste dans son comportement religieux intime, dans la mesure où ce traditionalisme ne lui fait pas perdre contact avec le monde qui l'entoure. On arrive tout naturellement à un paradoxe que j'évoque encore une fois sans complexe, mais avec conviction : l'intégrisme

est porteur d'un danger identique à celui de l'athéisme. L'intégrisme atrophie la vie spirituelle. L'intégrisme fait perdre aux hommes sur la terre, le contact avec Dieu.

Dans le domaine du décret Crémieux, nous voyons certes une implication administrative et laïque pour imposer à une collectivité religieuse, une manière civile et viable de professer sa foi. Mais elle n'a compromis en rien l'évolution de cette dernière, en tant qu'expression publique et en tant que conviction ressentie d'une collectivité religieuse bien définie.

Ce développement que je viens de vous infliger, n'a pas totalement effacé quelques réserves très amicales de certains frères d'armes juifs. Je parle de frères d'armes du contre-terrorisme et de l'OAS. Je parle de ceux qui, comme moi, ont joué leur confort professionnel, leur équilibre familial, leur liberté et leur vie pour l'Algérie française.

L'un d'entre eux, parmi les plus prestigieux, Jean Ghnassia, m'expliqua il y a quelques années déjà, comment il fallait faire face à ces réserves.

*« Comment voulais-tu, en 1942 et 1943 à Alger après le débarquement allié, que mes coreligionnaires juifs puissent faire confiance à Darlan et à Giraud ? Darlan, comme plus tard Giraud, après la mort du premier, ne cachaient pas leur fidélité à Pétain. Certes, aujourd'hui nous sommes convaincus avec toi que le maréchal Pétain luttait à son poste du mieux qu'il pouvait contre les nazis. Aujourd'hui, nous sommes militairement convaincus que l'armistice du 22 juin 1940 a stoppé la Wehrmacht dans sa course vers les Pyrénées. Nous sommes convaincus que le 22 juin 1940, marque la date réelle de la défaite hitlérienne. Malgré cette conviction, logique, technique et stratégique, il est facile de comprendre qu'animés par une rancune tenace contre Vichy depuis l'abrogation du décret Crémieux, les juifs d'Alger aient soutenu De Gaulle contre Giraud ».*

J'ai hoché la tête d'une manière qui ne laissait aucun doute sur ce que je pensais de l'argumentaire de mon camarade de jeunesse, Jean Ghnassia, qui était aussi mon frère d'armes du FNF(5) et de l'OAS.

*« Tu n'évoques que la partie émergée de l'iceberg »* lui ai-je rétorqué.

*« Explique-toi »* me dit-il.

*« Oui, les israélites d'Algérie avaient des raisons d'être plus que réticents à l'égard de Darlan d'abord, puis de Giraud après l'assassinat de Darlan. Mais tu oublies une chose. Et pour toi qui es allé faire la guerre en Israël, cet oubli n'est pas anodin. Si De Gaulle a pu sacrifier Giraud en 1943, c'est parce qu'il voulait entériner la naissance de l'AML. Ou plutôt : la naissance de l'AML a été le moyen dont a disposé De Gaulle pour prendre le pouvoir contre Giraud ».*

Jean sursauta et me surprit par une interrogation inattendue :

*« L'AML ? C'est quoi ça ? »*

Avec patience je lui répondis :

*« L'AML fut une fédération de quatre mouvements anti-français fondée par Ferhat Abbas et que Giraud avait refusé d'officialiser en 1943 ».*

Je précisai alors :

*« L'AML, c'est l'association des Amis du Manifeste de la Liberté : A.M.L. Un regroupement de quatre formations anti-françaises :*

1°/ le PCA, le Parti Communiste Algérien d'Amar Ouezzeguène

2°/ le premier mouvement de Ferhat Abbas lui-même, à savoir le « Manifeste Algérien de la Liberté »

3°/ l'Association des Oulémas dont le premier président avait été astreint à résidence dans un camp de concentration en 1939 pour activités pro-allemandes pendant la guerre. Il faut préciser que cette association des oulémas fonctionnait avec l'appui de l'émir libanais Chekib Arslan, à partir de Genève d'abord puis à partir de Berlin, pendant la guerre, puisque l'émir Arslan avait rejoint Asmine El Husseinî à Berlin pour activer et renforcer le combat contre Israël et contre les Juifs d'Europe.

4°/ Le PPA enfin, Parti du Peuple Algérien. Il était présidé par Messali Hadj. Il fut interdit dès le début de la guerre en 1939, car c'était un parti tenu en mains par les services secrets militaires allemands. Un des officiers traitants de Messali, était le capitaine Reiser. Il faut rappeler que Messali avait été condamné par le tribunal militaire d'Alger à 18 ans de travaux forcés au printemps 1941. Giraud s'est trouvé dans l'obligation de le faire libérer sur exigence de Murphy, le représentant de Roosevelt à Alger.

Le général Giraud malgré ses concessions à Roosevelt ne pouvait pas accepter l'officialisation en 1942 et 1943 de ce mouvement, l'AML, dont au moins deux des constituants, le PPA et l'association des oulémas, étaient en relation étroite, opérationnelle même, avec Adolphe Hitler.

De Gaulle, dans sa volonté prioritaire de prendre le pouvoir, et de se plier aux exigences de Roosevelt telles qu'elles furent exprimées en janvier 1943 à Casablanca,

De Gaulle, l'homme mis à sa place dès 1940 grâce à l'initiative de la comtesse de Portes maîtresse de Paul Reynaud qui agissait à la manière d'un chasseur de têtes au service de la synarchie,

De Gaulle donc, n'éprouva aucune répugnance à s'appuyer sur deux antennes hitlériennes en Algérie pour prendre le pouvoir. Pour éliminer Giraud. Pour mettre en place à partir de cette initiative, la structure de base de la conjuration anti-Algérie française, dès 1943 ».

Jean Ghnassia était songeur devant mon propos. Car lui, était informé, avec une précision qui m'avait étonné sur le rôle d'activateur anti-juif qu'avait joué auprès d'Hitler Asmine El Husseinî, le grand mufti de Jérusalem, conjointement avec l'émir libanais Chekib Arslan le principal animateur de la Nahdah, la Renaissance de l'Islam, depuis le début du siècle. L'émir Arslan, l'inspirateur opérationnel de Messali et de l'association des oulémas d'Algérie. A partir de Berlin pendant la guerre.

« Oui, c'était un manque de clairvoyance. Mes coreligionnaires ont voulu se soumettre parfois, pas tous loin de là, à une volonté prioritaire de régler des comptes. Ils n'ont pas vu, ils n'étaient pas les seuls, le danger qu'ils ont fait courir à l'Algérie française, à la France et à l'Europe ».

Telle fut la conclusion de Jean Ghnassia en 1969, lorsque je le rencontrai au début de ma carrière de médecin à Paris après mon retour d'exil.

A la fin de cette étude, et avant de vous offrir une conclusion, nous pouvons faire un constat : il nous a manqué en Algérie, à nous Français de toutes

confessions, une perception, une bonne intelligence de l'identité de l'agression dont la France allait être victime. La France agressée, humiliée, officiellement et historiquement vaincue depuis le 19 mars 1962. La France que l'on prétend soumettre aujourd'hui à une attitude de repentance infâmante.

Mais que vous a-t-elle fait la France ? Vous qui la méprisez, vous qui vous entêtez à avilir son passé, à qui, à quoi, voulez-vous la soumettre ?

## CONCLUSION

C'est à un poste de responsabilités dramatiques que j'ai évolué en Algérie française, à partir du 5 octobre 1955, jour d'ouverture de mon cabinet médical à Alger. Dans le quartier de Bab-El-Oued. Responsabilités dans un combat livré pour la patrie, pour la France. Mais aussi pour l'Europe et pour l'Occident.

Ce fut une aventure qui, pour moi, fut d'une densité dramatique que vous ne pouvez pas soupçonner. Je continue de la vivre aujourd'hui encore. Pourquoi ? Un grand ami et frère d'armes m'a répondu : « *parce que la passion révolutionnaire est aussi aveugle, aussi irrationnelle que la passion amoureuse* ».

J'étais un révolutionnaire par nécessité. J'avais conscience, en effet, que les institutions françaises devaient être remaniées pour que l'Algérie française fût viable, pour que la Méditerranée cessât d'être une frontière et pour qu'elle *devînt le pays* qu'elle aurait dû être.

Cette passion révolutionnaire je l'ai évoquée dans 6 ouvrages.

Je continue de la vivre à travers des dizaines d'études que j'ai confiées à cet outil indispensable aujourd'hui l'ordinateur. Ces études vous sont offertes. Morceaux par morceaux. Avec leurs insuffisances, leurs erreurs, mais aussi une immense richesse faite avant tout d'une sincérité dont je ne permets à personne de douter.

A propos de l'Algérie française, de la guerre d'Algérie, du combat de l'OAS déclenché dans l'espoir d'éviter à la France gaulliste, l'infamie d'une lamentable défaite, je refuse de rejoindre « *la triste cohorte des sceptiques, des blasés ou des aigris* ». Des résignés et des défaitistes perpétuels. La défaite de l'Occident n'est pas obligatoire. Notre passé est suffisamment riche pour apporter un aliment d'enthousiasme à ceux qui hésitent encore à faire face avec calme, détermination et patience, à l'ennemi total qui projette de nous soumettre.

*Jean-Claude PEREZ*

Nice,

Novembre 2012

## Notes

- (1) A propos de rothschildien et de rothschildienne...  
Il m'arrive parfois d'utiliser l'identité de « pompidolien » comme synonyme de rothschildien lorsque j'évoque la conjuration anti-Algérie française conduite par De Gaulle.
- (2) A propos de cette citation d'Aron, je précise que les références bibliographiques de cet article comme celui de toutes mes études, sont rassemblées dans la bibliographie générale de mes ouvrages, en particulier celle de mon dernier livre « *L'assassinat de l'Algérie française, terreau de la conquête islamiste actuelle* ».
- (3) Colonnes d'Hercule : le détroit de Gibraltar
- (4) Sapin-Lignièrès : commandant d'un bataillon UT. Président de la fédération des UT d'Algérie à partir du 23 janvier 1960
- (5) FNF : Front National Français fondé en Algérie, en 1959, par Joseph Ortiz

## Bibliographie à consulter

Du même auteur et chez le même éditeur :

### **L'assassinat de l'Algérie française, terreau de la conquête islamiste actuelle. 2012**

*Un des livres du cinquantenaire, à lire et à faire lire.*

### **L'islamisme dans la guerre d'Algérie**

*Logique de la Nouvelle Révolution Mondiale, 2004*

### **Le sang d'Algérie**

*Histoire d'une trahison permanente, 2006 ; 2<sup>e</sup> édition*

### **Debout dans ma mémoire**

*Tourments et tribulations d'un réprouvé de l'Algérie française, 2006 ; 2<sup>e</sup> édition*

### **Vérités tentaculaires sur l'OAS et la guerre d'Algérie**

*Stratégies et tactiques, 2006 ; 2<sup>e</sup> Edition*

### **Attaques et Contre-attaques**

*Vérités tentaculaires sur l'OAS et la guerre d'Algérie II, 2008*

***Prenez contact avec l'éditeur. Des accommodements sont prévus pour l'achat de plusieurs livres.***

***Les directeurs et responsables de publication, de périodiques et de revues, peuvent bénéficier d'un « service-presse » gratuit. Il suffit de prendre contact avec l'éditeur.***

Editions Dualpha

Boite 37

16 bis rue d'Odessa

75014 PARIS

Tel. : 09 52 95 13 34 - Fax : 09 57 95 13 34

Mail : [infos@dualpha.com](mailto:infos@dualpha.com)

Site internet : [www.dualpha.com](http://www.dualpha.com)